

P6_TA(2007)0304

Convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes (abrogation du règlement (CEE) n° 954/79 du Conseil) *I**

Résolution législative du Parlement européen du 10 juillet 2007 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CEE) n° 954/79 du Conseil concernant la ratification par les États membres de la convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes ou l'adhésion de ces États à la convention (COM(2006)0869 – C6-0059/2007 – 2006/0308(COD))

(Procédure de codécision: première lecture)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2006)0869)¹,
 - vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 80, paragraphe 2, du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0059/2007),
 - vu l'article 51 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A6-0258/2007),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle sa proposition ou la remplacer par un autre texte;
 3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

¹ Non encore parue au Journal officiel.